



LIVRE N°1 BLANC de la



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

Vers une harmonisation des dossiers de
candidature aux aides à l'écriture, concours de
scénario et résidences

TABLES DES MATIÈRES



Présentation de la Fédération

I/ Introduction

II/ Études des dossiers de candidature

III/ Analyse

IV/ Proposition d'harmonisation

V / Conclusion

VI/ Ressources de la Fams



PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des Associations des Métiers du Scénario (FAMS) a été créée en novembre 2019 par cinq organisations professionnelles : l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), Backstory L'Association, Lecteurs Anonymes, SAFIRE Grand Est et Séquences7.

Unis autour de valeurs communes de transmission, de mentorat et de compagnonnage dans l'enseignement de l'écriture audiovisuelle et cinématographique sous toutes ses formes (genres, formats et supports), la FAMS a milité pour la valorisation de l'ensemble des métiers du scénario, de leur savoir-faire et artisanat au niveau national, ainsi que pour leur reconnaissance.

La mission de la FAMS jusqu'en 2025 était de regrouper les différents acteurs de la filière scénario en France, notamment émergents, afin de parler d'une seule voix pour la défense des intérêts et la représentation des divers corps de métiers du scénario.

Elle a ainsi regroupé jusqu'à 15 organisations membres au cours de ses six ans d'existence et réuni plus de 1200 artistes-auteurs français, implantés sur l'ensemble du territoire national, métropole et outremer.

Associations membres : l'Accroche Scénaristes, l'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône (APARR), l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), l'Association des Scénaristes d'Occitanie (ASSOC), le Bureau des Auteurices et Auteurices-Réalisateurices (BAAR), la Belle Equipe, Backstory L'Association, Cinéastes de la Réunion, Lecteurs Anonymes, les auteurs et autrices de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine (NAAIS), SAFIRE Grand Est, SAFIR Hauts-de-France, le Septième Scénar', ScriptoKarib et Séquences7.

I / INTRODUCTION

Le cinéma français regorge d'aides à l'écriture, de bourses, de résidences, d'ateliers... Une diversité d'offres qui fait l'honneur de notre système et assure un renouvellement permanent des talents et un nombre impressionnant de premiers films.

Mais cette pléthore d'aides s'accompagne également... d'une pléthore de formats demandés ! Ainsi, pour un même projet, un scénariste devra à chaque fois s'adapter et se retrouvera avec de nombreuses versions différentes de son projet... Il devra s'adonner ainsi à un travail particulièrement rébarbatif et pénible, avec très peu de valeur créative réelle.

Imaginons donc un.e jeune scénariste qui cherche à développer un premier projet de long-métrage. Il décide de tenter de postuler à des aides à l'écriture, des concours et des résidences afin d'obtenir l'aide nécessaire pour avancer dans l'écriture. Il en trouvera – et c'est une chance – de nombreuses et nombreux. Mais une fois arrivé.e devant le règlement de chaque guichet, et notamment la liste des pièces à fournir, au moment de constituer son dossier de candidature, un problème se pose : chaque formulaire est différent.

Le scénariste a écrit un synopsis de dix pages ? On lui en demande six, huit, ou trois. Parfois même un traitement de quinze à vingt pages. Il a commencé à dialoguer une

dizaine de pages ? Certains guichets lui en demanderont vingt. Sa note d'intention fait deux pages et demie ? On lui demande parfois une page seulement.

Face à ce kaléidoscope de demandes et à leur variété, un scénariste sera au mieux déconcerté, au pire découragé. En effet, qu'y-a-t-il de plus nuisible à un projet que d'être remanié à maintes reprises sous des formes approchantes mais néanmoins différentes pour pouvoir postuler à des aides, visant, la plupart du temps à remanier à nouveau ce projet.

On peut aisément voir comment le scénariste, face à ce paradoxe de devoir remanier son projet moult fois pour acquérir de l'aide financière ou un accompagnement pour le développer, va finir par éroder son désir d'écriture, voire entamer sa motivation.

Sans compter que, dans la majorité des cas, ces demandes se font en l'absence de producteur et donc sans rémunération du scénariste, qui constitue ces dossiers de manière bénévole et sur la base du volontariat.

Découragé, il peut finalement décider de ne pas postuler ou de bâcler son dossier par manque de temps ou par lassitude / usure. Loin de nous l'idée de juger ces scénaristes ou de décrier les différents dispositifs d'aide qui s'adressent à eux. Nous avons d'une part

conscience de la nécessité d'établir des critères dans l'établissement des dossiers de candidature pour permettre leur évaluation et leur comparaison, et, d'autre part, conscience que le travail du scénariste est certes d'écrire, mais aussi et surtout de réécrire son projet jusqu'à maturation.

Cependant, nous sommes persuadés qu'un consensus peut être trouvé entre le ménagement du travail demandé au scénariste, et la nécessité de restreindre les critères de demande doublé du besoin d'un minimum de matière pour évaluer la pertinence des candidatures et procéder à leur sélection de la part des dispositifs d'aide ou d'accompagnement.

Afin d'en dégager des recommandations claires et justes pour chacun des partis concernés, nous avons procédé dans un premier temps à l'analyse et à la caractérisation des éléments demandés dans un panel représentatif de **62 dispositifs** d'aide à l'écriture, de résidence ou de concours de scénario, dont **34 réservés au long métrage**, qui sont les plus nombreux. La situation est un peu différente pour le court métrage où la continuité dialoguée est à peu près la règle.

En revanche, la question d'une harmonisation

pourrait rapidement se poser pour les séries où les dispositifs sont moins nombreux et plus récents.

Enfin, dans un second temps, à partir des constats tirés de l'étude précédente, nous établirons une liste de recommandations générales visant à l'harmonisation des dossiers de candidatures, et ce, en respectant au mieux les besoins et attentes des scénaristes comme des structures d'aides ou d'accompagnement.

II / ÉTUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Nous avons passé en revue les éléments composants les dossiers de candidatures de **34 dispositifs d'aide**, concours ou résidence concernant les longs-métrages, de l'écriture jusqu'au développement et fait la liste des différents formats demandés :

Pitch

- 3 lignes
- 5 lignes
- 10 lignes
- 20 lignes
- 4000 signes

Synopsis

- 1 page
- 1 à 3 pages
- 2 à 3 pages
- 3 à 4 pages
- 1 à 5 pages
- 2 à 6 pages
- Environ 10 pages

Traitement

- 5 à 10 pages
- 8 pages
- 10 à 15 pages

- 20 pages max
- 20 à 25 pages
- 30 pages minimum

Extraits de continuité dialoguée

- 2 ou 3 séquences
- 5 pages
- 5 à 10 pages
- 8 à 15 pages
- 15 à 20 pages

Note d'intention

- Moins de 3000 signes
- 1 page
- 1 à 3 pages
- 2 à 4 pages
- 3 pages maximum
- 5 pages maximum

Moodboard

Ce document est un cas particulier : souvent facultatif, parfois obligatoire, aucune limite ne lui est vraiment donnée (sauf quand le nombre de pages global du dossier est limité). Il faut dire que c'est peut-être le document le plus agréable à « lire » dans un dossier.

III/ ANALYSE DES RÉSULTATS

Le premier constat que l'on peut tirer de l'observation de cette liste est la diversité des éléments demandés pour postuler mais aussi la disparité du nombre de pages de chaque élément.

Il nous est également apparu qu'un flou entoure la dénomination des éléments demandés. En effet, les termes utilisés pour les nommer sont parfois différents d'une aide à l'autre alors que les documents sont pourtant caractérisés par la même description. Ainsi, ce qui est communément dénommé comme un pitch sera présenté comme un synopsis par un autre dispositif, ou un synopsis sera ailleurs dénommé traitement.

Il nous apparaît donc important qu'un vocabulaire et une définition commune de ces éléments soit établie pour que les scénaristes et les différents acteurs de la filière parlent un langage commun qui évitera toute confusion dans leurs échanges et les demandes d'éléments artistiques qui en découlent.

En conséquence, nous proposons l'uniformisation suivante des termes caractérisant ces différents éléments, de la manière suivante :

- **Un pitch** est un résumé très court, de quelques lignes, voire de moins d'une demie-page.

- **Un synopsis** est un résumé du récit, pas forcément linéaire, et pouvant éluder certains points non décisifs de l'intrigue ou même la fin pour créer une attente du lecteur. C'est un document accrocheur, de « vente », qui doit donner les grands mouvements de l'histoire, les conflits que portent les différents personnages, l'énergie du film. Il doit donner envie d'en apprendre plus sur le projet.

- **Un traitement** est un document exhaustif et linéaire qui doit refléter la narration du film, préciser les protagonistes mais aussi les personnages secondaires, donner tous les pivots du récit, et en donner la fin. C'est une étape de travail nécessaire, peut-être indispensable, avant de se lancer dans un document plus long (séquencier ou continuité dialoguée).

- **Un moodboard** est un assemblage d'images, d'objets ou de mots qui est utilisé pour exprimer l'univers thématique ou visuel, et/ou le style choisi dans le cadre du développement visuel du récit, et donc sa réalisation.

IV / PROPOSITION D'HARMONISATION

Face aux constats évoqués précédemment, nous sommes convaincus de la nécessité de simplifier et harmoniser les éléments constitutifs des dossiers de candidature aux aides à l'écriture, concours de scénario et résidences.

Si la fédération des associations des métiers du scénario ne prône pas un dossier unique pour chaque dispositif – ce qui reviendrait à priver chaque aide ou commission de sa spécificité – nous proposons néanmoins une réduction du nombre de formats nécessaires pour postuler.

En nous basant sur notre étude des différents documents demandés, nous avons trouvé un « centre de gravité » qui consisterait à demander des éléments au format plus souple, inclus dans les longueurs suivantes :
peu écologique.

- **Pitch** : Moins de dix lignes
- **Synopsis** : 1 à 3 pages au choix
- **Traitement** : 10 à 20 pages au choix
- **Extraits de continuité dialoguée** : 5 à 10 pages au choix
- **Note d'intention** : 1 à 3 pages au choix

• **Moodboard** :

Étant donné que c'est un document visuel, qui ne demande donc pas d'effort particulier de lecture, nous proposons qu'il n'y ait pas de limite au nombre de pages de ce document. Nous en appelons néanmoins à la responsabilité et au bon sens des scénaristes : un scénario n'est pas un album photo.

Nous préconisons par ailleurs qu'un même dispositif ne demande pas au scénariste de fournir à la fois un synopsis et un traitement, deux documents qui peuvent être redondants lorsqu'ils sont lus l'un à la suite de l'autre. Cela faciliterait à la fois la tâche du scénariste mais aussi celle du lecteur qui doit généralement lire de nombreux dossiers sur un temps court.

Nous suggérons également que les différents guichets adressés aux auteurs se limitent, dans la mesure du possible, à demander des dossiers numériques ou de ne demander qu'un seul exemplaire papier pour valider le fichier numérique ou pour archivage. L'impression et la reliure des dossiers papiers, souvent demandés en plusieurs exemplaires, finissent par représenter un budget important pour le scénariste, en plus de leur dimension peu écologique.

V/ CONCLUSION

Pour conclure, nous comprenons que chaque commission ait ses raisons d'exiger une longueur de texte différente dans les éléments composant les dossiers qui lui sont proposés.

Mais on ne peut nier qu'une customisation à l'extrême des formats ressemble à une façon déguisée de limiter le nombre de candidatures.

Comment pour un scénariste, ne pas se décourager à chaque nouvelle version de document demandé ? Comment faciliter le travail des lecteurs en charge de l'examen de ces dossiers de candidatures ?

Il y a quelques années, le monde des festivals de court-métrage a remédié à la complexité administrative exigée pour candidater en optant pour la « Fiche d'inscription unique », vite suivie par les sites d'inscription unique tels que FilmFestPlatform qui, par leur uniformisation, ont facilité la tâche des réalisateurs et producteurs et permis à un plus grand nombre de cinéastes de proposer leurs œuvres de manière harmonisée et simplifiée.

Nous encourageons donc les acteurs de la filière scénario à se concerter afin de convenir ensemble d'un modèle type ou simplifié de dossier de candidature aux aides à l'écriture, concours de scénario et résidences.

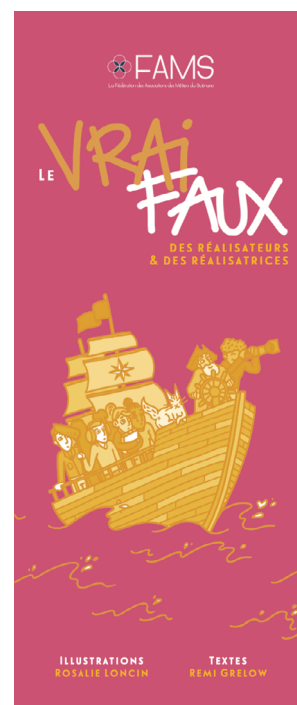
Ce modèle, ne pourrait bien évidemment pas être appliqué à tous aveuglément, certains guichets devant parfois demander des éléments complémentaires qui leur sont nécessaires et spécifiques. Mais l'établissement d'une base commune favoriserait et simplifierait ainsi l'accessibilité de ces aides à leurs éventuels bénéficiaires, ainsi que le travail des lecteurs chargés de juger leurs dossiers.

Par souci d'efficacité, notre étude de cas n'a porté que sur le cas des long-métrages. Or, les mêmes problèmes existent concernant d'autres formats tels que les courts-métrages, séries audiovisuelles et digitales, en documentaire, animation et nouveaux médias, avec d'autres spécificités.

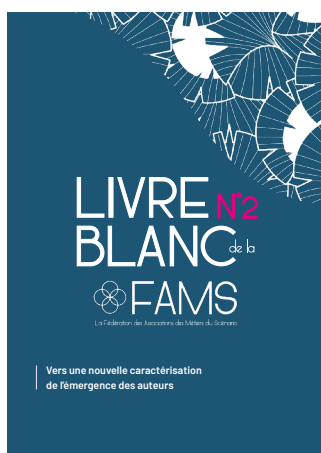
Nous encourageons donc la poursuite de ces analyses sectorielles, auxquelles nous nous proposons bien entendu de participer.

VI/ RESSOURCES DE LA FAMS

BROCHURES PÉDAGOGIQUES



NOS LIVRES BLANCS





CRÉDITS

Ce livre blanc a été rédigé par

Anna Marmiesse

Alban Ravassard

Liam Engle

Loïc Nicoloff

Fédération des Associations des Métiers du Scénario – 2020



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

Site web : <https://www.la-fams.fr>

Création graphique : Lou Hénon / @_f10u_graphiste